Atelier iTi 21-27

Lundi 8 novembre 2021 9h30-11h30

Hémicycle de l'Hôtel de Région

Synthèse des échanges

L'atelier technique du 8 novembre 2021 a permis de présenter les principaux axes envisagés pour la mise en œuvre de l'approche territoriale pour 2021-2027 pour les Pays de la Loire. Cet atelier a malheureusement rencontré des aléas techniques pour les personnes en ligne. Il est donc apparu utile de pouvoir établir une synthèse des principaux échanges (expression orale ou via chat...)

C'est une approche territoriale maintenue, forte, permettant d'offrir une solution à l'ensemble du territoire régional, plus libre mais avec un souci d'efficience de la consommation et de coresponsabilité.

Elle sera articulée entre FEDER (iTi et appels à projets pour les territoires hors iTi) et FEADER (Leader).

Les principes actés de la mise en œuvre de l'approche territoriale pour les iTi sont présentés dans le diaporama.

Les principes à discuter font l'objet de discussions synthétisées ci-dessous. Ces principes visent un équilibre recherché entre plus grande liberté aux territoires et plus grande responsabilisation dans la mise en œuvre des fonds.

| | Sujet concerné | Questions / remarques des territoires urbains | Eléments de réponse de la Région / à discuter |
|---|--|--|---|
| 1 | Moyens RH dédiés | Globalement, ok sur le constat et le besoin | Point à intégrer dans les futures conventions iTi + dans le DSGC : 1 ETP référent iTi |
| 2 | Performance | Globalement, ok | |
| 3 | Responsabilisation financière partagée | Avoir une description plus précise de l'impact que pourrait avoir ce principe et quelles seraient les modalités précises de sa mise en œuvre | Sujet à éclaircir / préciser techniquement dans un 1 ^{er} temps. Discussion à mener ensuite sur le plan politique car engageant financièrement les collectivités – modalités de mise en œuvre (solidarité collective ? où de l'ITI concerné par le projet ?) |
| 4 | Règles répartition interne de l'enveloppe au sein de l'OP 2 | A voir en fonction du montant des enveloppes financières pour chaque iTi | Choix d'une méthode plus itérative pour avancer. La Région indiquera à chacun des territoires son enveloppe potentielle indicative qui sera le montant calculé sur la base de 14 iTi. |



| | | | En retour les iTi pourront indiquer les objectifs spécifiques qu'ils souhaitent activer et selon quel montant financier. => Echanges fréquents nécessaires |
|---|--------------------------|--|--|
| 5 | Thématiques de l'OP 5 | A voir en fonction du montant des enveloppes financières pour chaque iTi Les iTi souhaitent garder le maximum de liberté dans le choix des thématiques et ne pas se restreindre au choix de 3 thématiques à ce stade. Difficile de se projeter sur presque 10 ans. | Choix d'une méthode plus itérative pour avancer. La Région indiquera à chacun des territoires son enveloppe indicative calculée sur la base de 14 iTi. En retour les iTi pourront indiquer les thématiques souhaitées. => Processus itératif d'échanges et de co-construction du plan d'actions |

Autres sujets:

Le Document de Mise en Œuvre (DOMO) FEDER sera rédigé à partir du début de l'année 2022 de manière parallèle à la finalisation du programme régional, afin de préciser les taux d'intervention du FEDER pour chaque objectif spécifique. Le DOMO ne pourra être finalisé avant la validation du programme lui-même.